

VILLE DE PARIS

Appel à candidatures pour 10 Cifre

La Ville de Paris, dans le cadre du dispositif CIFRE (Conventions industrielles de formation par la recherche), accueille au sein de ses services des doctorant.e.s dont le sujet de thèse porte sur les questions prioritaires de la municipalité. Un appel à candidatures est lancé du 2 mars au 9 avril 2021 pour le recrutement d'une promotion de 10 doctorant.e.s en janvier 2022.

Le dispositif des CIFRE, géré par l'[Association nationale de la recherche et de la technologie \(ANRT\)](#) pour le compte du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est un dispositif d'aide à l'embauche permettant le recrutement de doctorant.e.s par des entreprises ou collectivités territoriales, durant la réalisation de leur thèse.

L'objectif de ce dispositif est double :

favoriser l'insertion professionnelle des doctorant.e.s en les plaçant en situation d'emploi,
encourager les projets de collaboration entre laboratoires de recherche et entreprises, ou collectivités.

La Ville de Paris a mis en place ses premiers contrats CIFRE en 2009.

Depuis 2018, la sélection des doctorant.e.s recruté.e.s à la Ville de Paris dans le cadre d'un contrat CIFRE s'opère via un appel à candidatures annuel.

Intégré.e.s dans un service municipal dont l'activité concerne directement leur sujet de recherche, ces jeunes chercheur.e.s bénéficient d'un point de vue unique sur les activités d'une grande collectivité territoriale. En retour, leurs travaux de recherche dotent la Ville d'une force de réflexion et d'analyse sur le développement de ses politiques publiques.

[+ Les conditions de mise en œuvre des contrats CIFRE à la Ville de Paris](#)

Appel à candidatures 2021

Un appel à candidatures est lancé du 2 mars au 9 avril 2021 pour le recrutement d'une promotion de 10 doctorant.e.s, en janvier 2022.

Toutes les disciplines de recherche sont éligibles.

Une liste de thématiques particulièrement intéressantes pour la municipalité accompagne cet appel à candidatures. Cette liste n'est pas limitative, et d'autres sujets de recherche peuvent être présentés.

Conditions d'éligibilité

Le.la candidat.e devra débiter son doctorat lors de l'année universitaire 2021-2022.

Le.la candidat.e devra avoir obtenu le grade de master à la date d'effet de la CIFRE (janvier 2022).

Le.la candidat.e ne peut pas être déjà docteur.e, avoir débuté une autre thèse, avec ou sans le bénéfice d'un autre dispositif de financement de thèse, quelle qu'en ait été sa durée.

Le.la candidat.e ne doit pas avoir été employé.e par la Ville depuis plus de 12 mois de façon continue ou discontinuée à la date d'effet de la CIFRE.

Le projet de recherche présenté doit concerner un domaine d'activité de la municipalité parisienne et justifier une collaboration avec ses services.

Déposer sa candidature

Modalités

Les candidatures doivent être déposées par les étudiant.e.s via la plateforme dédiée avant le 9 avril 2021 à 17h. Le dépôt des projets est entièrement dématérialisé. Il nécessite l'utilisation ou la création d'un compte Mon Paris. [Cliquez ici pour accéder au formulaire sur la plateforme Mon Paris.](#)

Les documents suivants seront à joindre au formulaire en ligne :

1) Présentation du projet de thèse (5 pages max.) comprenant les rubriques suivantes :

Descriptif du projet
Méthodologie et calendrier envisagés
Intérêt de la collaboration avec la Ville de Paris pour la réalisation du projet de recherche
Intérêt du projet de recherche pour la Ville de Paris
Bibliographie succincte

2) C.V du / de la candidate

3) Lettre de recommandation

Une lettre de recommandation (obligatoire) du/de la directeur.trice du laboratoire de rattachement.

Cette lettre devra impérativement préciser que le laboratoire a bien pris connaissance des conditions de mise en œuvre des contrats CIFRE à la Ville de Paris.

Une lettre de recommandation (optionnelle) d'un.e enseignant.e–chercheur.e

Sélection des projets

Un examen d'éligibilité des dossiers de candidature sera effectué par le Bureau de l'Innovation (Direction de l'Attractivité et de l'Emploi).

Les dossiers éligibles seront transmis pour examen aux Directions de la Ville concernées par la thématique de recherche. Le cas échéant, ces Directions organiseront des entretiens avec les candidat.e.s. Une présélection des dossiers sera opérée en juin 2021 à l'issue de cet examen. Les candidat.e.s en seront informé.e.s par mail.

Les candidat.e.s présélectionné.e.s devront fournir un complément de dossier. Une évaluation scientifique de leur projet sera opérée par l'[Institut d'Etudes avancées de Paris \(IEA\)](#), partenaire de la Ville, qui sollicitera une expertise auprès de chercheur.e.s compétent.e.s sur chacun des sujets.

Un comité de sélection piloté par le Secrétariat général de la Ville se réunira en septembre 2021. Il procédera à la sélection de 10 candidat.e.s, en se basant sur l'appréciation de leurs projets par les Directions et par les expert.e.s scientifiques.



2 mars 2021
9 avril 2021

Documents

- + [Liste des thématiques d'intérêt pour la Ville de Paris](#)
- + [Thèses en cours de réalisation dans le cadre d'une CIFRE avec la Ville de Paris \(mars 2021\)](#)
- + [Thèses soutenues dans le cadre d'une CIFRE avec la Ville de Paris \(mars 2021\)](#)
- + [L'information sur le site de la Ville de Paris](#)

Contact

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi - Bureau de l'Innovation

Sophie Zuber - 55 rue de Lyon 75012 PARIS

Courriel : sophie.zuber@paris.fr